

S'exprimant sur le budget de la justice pour 2016, Jean-Pierre Sueur, Sénateur du Loiret, a d'abord rappelé devant Christiane Taubira, Garde des Sceaux, les trois lois importantes qu'elle a fait voter, qui trouvent leurs premières traductions dans ce budget : la loi sur la prévention de la récidive, la loi pour la justice du 21ème siècle et la loi sur l'indépendance de la magistrature. Il a ainsi noté les mesures favorisant le plus facile accès au droit et à la justice de nos concitoyens.

Il a ensuite rappelé qu'en prenant en compte les récentes annonces du chef de l'Etat, il y aura eu, de 2012 à 2017, 6 100 postes créés au sein du ministère de la Justice, ce qui est sans précédent.

Il a ensuite consacré son intervention aux établissements pénitentiaires et à la lutte contre le terrorisme.

Il est d'abord revenu sur la question des modalités d'incarcération des personnes radicalisées, qu'il avait déjà évoquée dans son rapport sur la lutte contre les réseaux djihadistes. Il a insisté pour que les personnes radicalisées soient isolées dans des petites unités (20 ou 10 personnes), en encellulement individuel.

Il a ensuite évoqué le renseignement pénitentiaire. Il a considéré qu'il était positif qu'un nombre de personnels et des moyens significatifs lui soient désormais affectés, tout en soulignant qu'il s'agissait d'une tâche spécifique et qu'il ne devait pas y avoir, à son sens, de confusion avec les missions assumées par les personnels de l'administration pénitentiaire, et notamment les surveillants.

Il a enfin rappelé que les aumôniers musulmans affectés dans les établissements pénitentiaires faisaient, en vertu de la loi, l'objet d'un agrément. Il a demandé que cet agrément soit attribué avec une grande vigilance quant à la formation de ces aumôniers.